

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Diluant spécial O PU/D 98
acétate de n-butyle

Numéro d'enregistrement

No. CE: 204-658-1
Numéro d'enregistrement: 01-2119485493-29
No. CAS: 123-86-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

	REACHSET 1002
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROCh02	rouleau de revêtement industriel

	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

	REACHSET 2003
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

PROC10	matrice Application au rouleau ou au pinceau -----
SU21	REACHSET 3001 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles -----
SU21	REACHSET 3003 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG
Warendorfer Strasse 21
59075 Hamm
No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00
No. Fax +49 (0) 2381 963-849
Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+P315 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**Informations complémentaires**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4		
No. EINECS	204-658-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29		
Concentration	>= 50		%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
STOT SE 3	H336	Système nerveux
	EUH066	

Autres ingrédients dangereux

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. . Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

classe de stockage selon Betr.Sich.V. (BetrSichV = décret conc.la sécurité dans l'entreprise)

Inflammable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

acétate de n-butyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m ³	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m ³	200	ppm(V)

Etablie le : 10/2016

Autres données

-

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	Exposition par la peau		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	11		mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Court terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	600		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Court terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet local		
Concentration	600		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet local		
Concentration	300		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	par inhalation		

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**acétate de n-butyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables, assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	caractéristique		
La limite de l'odeur			
Remarque	donnée non disponible		
valeur pH			
Remarque	donnée non disponible		
Point de fusion			
Remarque	donnée non disponible		
Point de congélation			
Remarque	donnée non disponible		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	124	à	128 °C
Point d'éclair			
Valeur	25		°C
Taux d'évaporation			
Remarque	donnée non disponible		
inflammabilité (solide, gaz)			
	donnée non disponible		
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Remarque	donnée non disponible		
Densité de vapeur			
Remarque	donnée non disponible		
Densité			
Valeur	0,88		g/cm ³
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	donnée non disponible		
solubilité(s)			
Remarque	donnée non disponible		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
Remarque	donnée non disponible		
Température d'inflammabilité			
Remarque	donnée non disponible		
température de décomposition			
Remarque	donnée non disponible		
Viscosité			
Remarque	donnée non disponible		

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Temps d'écoulement

Valeur	20	à	48	s
température	20	°C		
méthode	DIN EN ISO 2431 - 3 mm			

propriétés explosives

évaluation donnée non disponible

Propriétés comburantes

Remarque donnée non disponible

9.2. Autres informations**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

température de décomposition

Remarque donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque Les critères de classification sont remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

même.

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

Code de déchets CEE 200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Quantité limitée 5 I

Les catégories de transport 3

Code de restrictions en tunnels D/E

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 100 % 880 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, Catégorie 3
 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA - International Air Transport Association
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
 LOEL - Lowest Observed Effect Level
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
 NOEC - No Observed Effect Concentration
 NOEL - No Observed Effect Level
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (***) . Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES005 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
 Concentration \geq 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: \leq 300

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants
 200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (industriel)**Utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Etat liquide

Composants dangereux**acétate de n-butyle**

No. CAS 123-86-4
 No. EINECS 204-658-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29

Concentration \geq 50 %

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. . Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	acétate de n-butyle	

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES007 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

PROC11

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4		
No. EINECS	204-658-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29		
Concentration	>= 50		%

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	140603 - autres solvants et mélanges de solvants
	200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4
 No. EINECS 204-658-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
 Concentration \geq 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition \leq 8 h/d
 Fréquence d'exposition \leq 220 d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES006 - Applications industrielles: laminage, trempage, coulée et d'autres le traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROCh02	rouleau de revêtement industriel
PROCh13	Traitement d'articles par trempage et versage

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site:	<= 300
----------------------------	--------

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	140603 - autres solvants et mélanges de solvants 200113 - solvants
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (industriel)**Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROCh02	rouleau de revêtement industriel
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
Etat	liquide

Composants dangereux**acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Concentration \geq 50 %**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	\leq	8	h/d
Fréquence d'exposition	\leq	220	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
	acétate de n-butyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES008 - Utilisations professionnelles: application au rouleau ou au pinceau, trempage et versage et autre traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants
200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
Etat	liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<= 8	h/d
Fréquence d'exposition	<= 220	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

constitutive du gant.

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES010 - LLes ménages privés (= public général = consommateurs): application au rouleau ou au pinceau, trempage et versage, pulvérisation industrielle non et d'autres traitements sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**Utilisation**

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide**Composants dangereux****acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4		
No. EINECS	204-658-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29		
Concentration	>= 50		%

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site:	<=	20
----------------------------	----	----

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Observer la température d'utilisation préconisée.
 les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Protéger le sol à l'aide d'un film de masquage /de papier de recouvrement approprié.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	140603 - autres solvants et mélanges de solvants 200113 - solvants
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

s scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition de l'utilisateur**Utilisation**

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols

Nom commercial : Diluant spécial O PU/D 98

Version : 17 / FR

Date de révision: 05.05.2017

remplace la version : 16 / FR

Date d'impression 26.05.17

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Etat liquide**Composants dangereux****acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4		
No. EINECS	204-658-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29		
Concentration	>= 50		%

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<= 4	h/d
Fréquence d'exposition	<= 20	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
 Observer la température d'utilisation préconisée.
 les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2
 Gants de protection conformes à EN 374.
 Matière des gants
 Les gants multijets de
 Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle
 Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
 Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.
 Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.
 porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
 Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.